AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

ISDND DE GINASSERVIS

Rapport annuel d'activité 2023

Contact référent

Nom : Matthieu MIMRAN
Fonction : Responsable de l'ISDND
Tél : 06 75 92 54 69
Mail : mmimran@sivedng.fr

Accueil ISDND
Adresse : Quartier Pied de Chèvre - Ginasservis
Tél. : 04 89 11 04 57
Mail : isdnd@sived83.com

SIVED
Nouvelle Génération

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

PREAMBULE

Le présent rapport aborde le suivi des différentes activités sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Ginasservis, et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation du site au cours de l'année 2023, suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020.
Le rapport est établi, conformément aux prescriptions l'article 26 de l'arrête ministériel du 15 février 2016, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993, et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Le présent rapport est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération, à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

SOMMAIRE

1 Présentation de l'installation _____ 5

1.1 Situation administrative _____ 5

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux _____ 5
1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets _____ 5
1.1.3 Compétence traitement du SIVED NG _____ 6

1.2 Situation communale et cadastrale _____ 7

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND _____ 7
1.2.2 Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG _____ 8

1.3 Environnement naturel _____ 10

1.3.1 Topographie _____ 10
1.3.2 Faune, flore _____ 10
1.3.3 Climatologie _____ 11
1.3.4 Géologie _____ 11
1.3.5 Hydrogéologie _____ 11
1.3.6 Hydrologie _____ 12

1.4 Environnement humain _____ 12

1.4.1 Voisinage _____ 12
1.4.2 Réseau routier _____ 12
1.4.3 Nuisances sonores _____ 13

1.5 Servitudes _____ 13
1.6 Garanties financières _____ 14

2 Bilan d'activité de l'ISDND _____ 15

2.1 Moyens techniques et humains _____ 15

2.1.1 Equipements mobiles _____ 15
2.1.2 Equipements fixes _____ 16
2.1.3 Moyens humains _____ 18

2.2 Modalités d'acceptation des déchets _____ 18

2.2.1 Horaires d'ouverture _____ 18
2.2.2 Contrôle des admissions _____ 18

2.3 Tonnages réceptionnés en 2023 _____ 19

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.4 Capacité restante dans l'alvéole 1 du casier 4 ____ 19
2.5 Evolution du remplissage de l'alvéole 1 du casier 4 ____ 20
2.6 Traitement des lixiviats ____ 21
2.6.1 Campagnes de traitement ____ 21
2.6.2 Analyse des perméats rejetés ____ 22
2.7 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces ____ 22
2.7.1 Contexte réglementaire ____ 22
2.7.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND ____ 24
2.7.3 Résultats des analyses menées en 2023 ____ 25
2.8 Surveillance de la torchère de brulage des biogaz ____ 30
2.9 Surveillance des bornes incendies ____ 31
2.10 Surveillance des niveaux sonores ____ 31
2.11 Relevés topographiques ____ 32
2.12 Incidents et événements divers ____ 32

3 Travaux d'aménagements et d'entretien du site ____ 34

3.1 Opérations assurées en régie ____ 34
3.1.1 Ramassage des envols ____ 34
3.1.2 Barrière anti-envols ____ 34
3.1.3 Suppression de la sous alvéole captant les eaux pluviales du casier 4 ____ 35
3.1.4 Création d'un merlon pour captage des eaux du talus du casier 3 ____ 35
3.1.5 Déplacement du quai de déchargement du casier 4 ____ 36
3.1.6 Visites organisées sur l'ISDND ____ 36
3.2 Prestations de services extérieurs ____ 37
3.2.1 Curage du bassin des eaux de ruissellement interne ____ 37
3.2.2 Entretien des casiers 1, 2, 3 réhabilités ____ 37
3.2.3 Aménagement d'une cunette sur le talus du casier 3 ____ 38
3.2.4 Travaux d'extraction de matériaux ____ 38
3.2.5 Création d'une aire d'accueil et autres aménagements complémentaires ____ 38

4 Relations avec les services de l'Etat ____ 40

4.1 Commission de suivi des sites du 26 janvier 2023 ____ 40
4.2 Visite de l'ISDND 29 mars 2023 ____ 40
4.3 Rapport annuel d'activité 2022 ____ 40
4.4 Visite d'inspection de l'ISDND du 13 novembre 2023 ____ 40

5 Dépenses engagées pour l'ISDND en 2023 ____ 41

5.1 Dépenses de fonctionnement ____ 41
5.2 Dépenses d'investissement ____ 42
5.3 Synthèse des dépenses engagées ____ 42

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION

1.1 Situation administrative

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement des « déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de Communes Provence Verdon le 1er janvier 2017 au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), celui-ci assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis.
Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2-3, et à l'issue d'une procédure de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4, trois nouveaux arrêtés préfectoraux ont été publiés :

- un AP le 17 juillet 2020 instituant des servitudes d'utilité publique
- un AP le 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter une ISDND à Ginasservis
- un APc le 17 mars 2022 modifiant la zone de chalandise

1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

L'arrêté du 20 juillet 2020 fixe la capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND à **27 000 tonnes/an**.

L'ISDND a reçu ses premiers déchets le lundi 2 mai 2022.

1.1.2.1 Déchets autorisés

D'après l'article 1.2.5 de l'AP du 20 juillet 2020, « *les seuls déchets susceptibles d'être admis dans le casier (4) sont les déchets non dangereux, déchets municipaux ou déchets d'activités économiques (DAE). Plus précisément, seuls les déchets suivants sont admis dans l'ISDND :*

- *Les DAE, les OMr et les autres déchets non dangereux (déchets de sables et de dégrillage issus de STEP d'assainissement notamment) ultimes au sens du SRADDET PACA et du code de l'environnement*
- *Les refus de tri sur les OMr, les DAE et les encombrants issus de la future unité de tri/valorisation projetée par le SIVED NG et associé au site ou d'autres installations*

L'admission des déchets ne répondant pas à ces définitions n'est pas autorisée dans le casier 4. En cas de doute concernant la possibilité d'accepter un déchet, la sollicitation préalable de l'inspection des installations classées est requise ».

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

1.1.2.2 Origine géographique des déchets admissibles

Suite à l'APC du 17 mars 2022, l'origine des déchets admis dans le casier est limitée, sauf autorisation exceptionnelle du Préfet :

- Uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- A compter du 1er janvier 2025 au bassin de vie provençal tel que défini dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA.

1.1.3 Compétence traitement du SIVED NG

Au 1er janvier 2023, le SIVED NG assure toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV), la Communauté de Commune Cœur du Var, la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV), soit 54 communes pour une population totale de 170 734 habitants.

Cartographie du territoire du SIVED NG et positionnement de l'ISDND

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

1.2 Situation communale et cadastrale

1.2.1 Localisation affinée de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.

ISDND vu du ciel (Google Maps)

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
		TOTAL	**19,63**

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

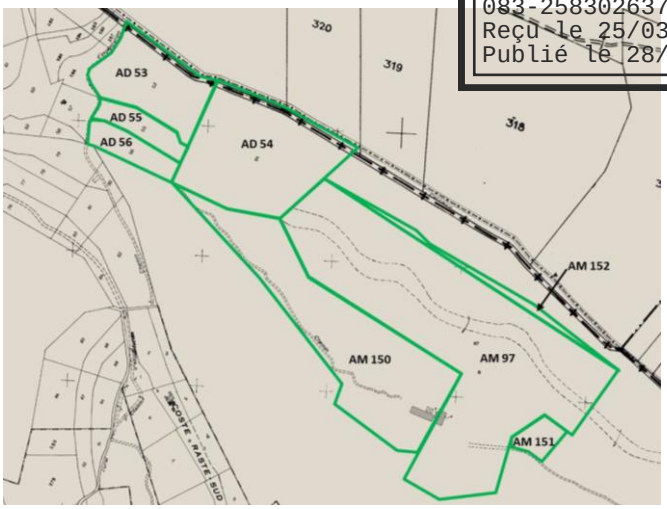

Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

La bande d'isolement de 200m autour de la zone de stockage des déchets est définie par les parcelles et surfaces suivantes :

Commune	Section	N° de parcelle	Superficie de la parcelle (m2)	Superficie d'emprise de l'installation (m2)
Ginasservis	AD	54	35 180	12 280
	AM	97	94 960	90 260
	AM	136	701 759	27 043
Saint Julien le Montagnier	BT	317	104 525	10 503
	BT	318	89 800	26 772
	BT	319	36 552	13 311
	BT	320	38 014	10 837
	BT	321	110 450	1 707

1.2.2 **Cohabitation entre la CCPV et le SIVED NG**

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, la CCPV reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG.

Ce plan a été validé par la signature d'une convention de mutualisation des coûts de fonctionnement et d'entretien de l'ISDND de Ginasservis.

La CCPV continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

Répartition des zones exploitées sur l'ISDND de Ginasservis

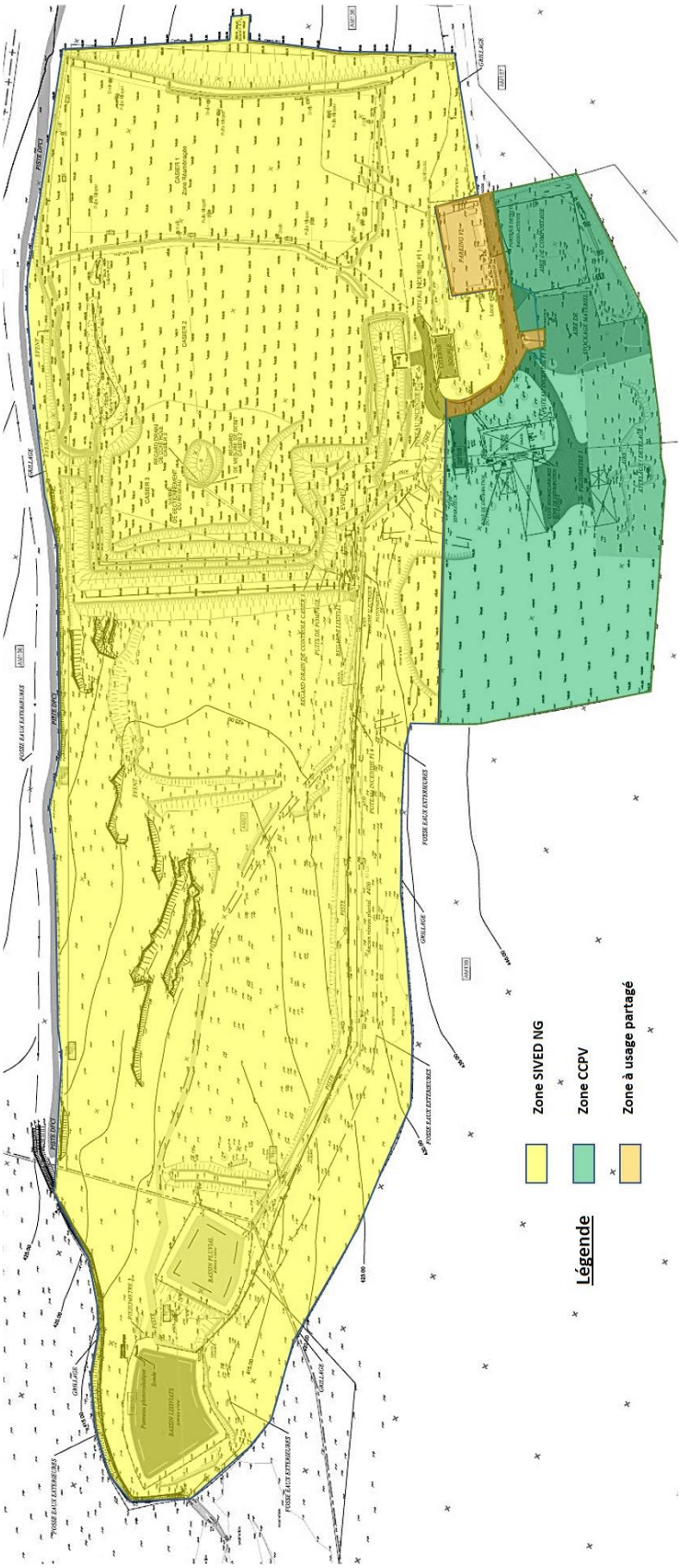

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

1.3 Environnement naturel

1.3.1 Topographie

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

1.3.2 Faune, flore

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accentue, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œillets de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

1.3.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

L'ISDND est équipé d'une petite station météorologique qui donne les résultats suivants en matière de pluviométrie :

Mois de l'année 2023	Pluviométrie (en mm)
Janvier	8,8
Février	24,4
Mars	13,4
Avril	80,8
Mai	257,2
Juin	97
Juillet	4,8
Août	36
Septembre	39,2
Octobre	91,2
Novembre	33,2
Décembre	59,6
Total	745,6

La pluviométrie de 2023 est supérieure à celle de 2022 (600,6 mm).

1.3.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

1.3.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- Confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créé en 2016 à une profondeur de 150m.

1.3.6 **Hydrologie**

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.
Lors des pluies, l'eau s'infiltre en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.
Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon-sur-Verdon.

1.4 Environnement humain

1.4.1 **Voisinage**

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

1.4.2 **Réseau routier**

1.4.2.1 Externe au site

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

- La route D554, qui relie Vinon-sur-Verdon, Ginasservis et La Verdière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon-sur-Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

1.4.2.2 Interne au site

Depuis le portail d'entrée principale, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

Le SIVED NG dispose d'une entrée secondaire, destinée à être l'entrée principal à l'issu de travaux qui seront menés au premier trimestre 2024.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes stabilisées au gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

1.4.3 **Nuisances sonores**

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

1.5 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières…) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

1.6 Garanties financières

Les garanties financières garantissent au Préfet le paiement, en cas de défaillance du SIVED NG, des dépenses liées à la surveillance du site, les interventions en cas d'accident ou de pollution et la remise en état du site après exploitation.

Pour le compte de l'ISDND de Ginasservis, les premières garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en service du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

En 2019, le SIVED NG a souscrit auprès de Chubb European Group SE. Ci-dessous l'historique jusqu'à cette date :

Exploitant	SMZV			SIVED NG	
Année(s)	2009	2010 à 2013	2014 à 2016	2017	2019
Montant des garanties	750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €	1 411 496 €

Suite aux travaux réalisés en 2021 avec la réhabilitation du casier 2-3 et à la création du casier 4, un avenant a été signé entre les deux parties pour porter le montant des garanties financières à un total de 2 319 608,79 € répartis comme suit :

- 739 898,35 € pour les casiers 1 à 3 (conforme à l'AP du 28 novembre 2008)
- 1 579 710,41 € pour le casier 4 (conforme à l'AP du 20 juillet 2020)

Ce contrat court jusqu'en 2027.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2 BILAN D'ACTIVITE DE L'ISDND

2.1 Moyens techniques et humains

2.1.1 Equipements mobiles

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et contribuent au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipé de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),

- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)

2.1.2 **Equipements fixes**

L'installation de traitement est également dotée :

- D'un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »)
- D'un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site
- D'une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule,
- De filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°3 et aux abords sud-est du casier n°4
- D'équipements de lutte contre l'incendie
  - Un réseau de 3 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation
  - Deux citernes souples de 200 m^3 utiles, utilisées en cas d'arrêt des bornes incendie
- D'un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines
- De deux cuves de stockage des concentrats
- D'une torchère de brulage des biogaz avec mise en service pour janvier 2022
- D'une dalle béton destinée à accueillir une unité mobile de traitement des lixiviats
- D'une base vie modulaire de 37,5 m^2 avec vestiaires, sanitaires, douches, salle de pause et bureau
- D'un système de vidéosurveillance permettant notamment d'identifier les véhicules déchargeant sur le quai
- D'un dispositif d'alarme pour la sécurisation des biens matériels de l'ISDND de Ginasservis
- D'un mât avec spot lumineux éclairant le quai de déchargement en période nocturne

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité

Filets de protection anti-envols

Unité de traitement des lixiviats

Torchère et dalle béton

Piézomètre

Cuves stockage et citerne incendie

Aire stockage matériel

Base vie et véhicule léger

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.1.3 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi administratif, technique et réglementaire
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule
- Deux agents en charge du retrait des déchets interdits, du compactage et du recouvrement des déchets

Les trois agents de terrain sont en capacité d'occuper tous les postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'ISDND en cas d'arrêt maladie ou de congés.
Un jour par semaine, l'ISDND ne reçoit pas de déchets, ce qui permet d'assurer au mieux les missions annexes (Ramassage des envols, entretien des engins, petites réparations, apports des déchets interdits à l'enfouissement en déchetterie, etc.).

2.2 Modalités d'acceptation des déchets

2.2.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au vendredi de 6h à 13h.
Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.1.2.1 du présent rapport.

2.2.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont-bascule et du portique de détection de la radioactivité.

Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur, ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.
Chaque collecteur de déchets et leur transporteur signent en début d'année une fiche d'information préalable à l'acceptation des déchets et fournissent leur dernière caractérisation.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.3 Tonnages réceptionnés en 2023

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 tonnes. Dans l'attente de la mise en service d'une installation de tri et de valorisation multi-filières (Projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, ou d'une solution alternative au projet, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport à 15 000 tonnes par an.

Voici la répartition des tonnages reçus en 2023 :

Origine	CAPV		CCPV
Quai de transfert	Quai de la Celle	Quai de Saint Maximin	Sans
Transporteur	PASINI		NICOLLIN
Tonnages reçus	8828,22 t	508,95 t	5692,9 t
Tonnage total	15 030,07 t		

Pour rappel :

- CAPV : Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- CCPV : Communauté de communes Provence Verdon

2.4 Capacité restante dans l'alvéole 1 du casier 4

Au regard de l'article 1.2.4 de l'AP du 20 juillet 2020, voici la capacité de stockage restante dans l'alvéole 1 du casier n°4 au 31 décembre 2023.

	Tonnages
Capacité maximale de l'alvéole 1 du casier 4	86 850 t
Tonnages enfouis en 2022	14 864,59 t
Tonnages enfouis en 2023	15 030,07 t
Capacité restante	56 955,34 t

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.5 Evolution du remplissage de l'alvéole 1 du casier 4

Environ 16 500 tonnes de déchets enfouies le 23 mars 2023

Environ 20 500 tonnes de déchets enfouies le 22 juin 2023

Environ 26 500 tonnes de déchets enfouies le 20 octobre 2023

Environ 29 500 tonnes de déchets enfouies le 26 décembre 2023

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.6 Traitement des lixiviats

Le SIVED NG a l'obligation de déclencher une campagne de traitement des lixiviats de l'ISDND de Ginasservis dès lors que le niveau du bassin de stockage atteint 50% de sa capacité maximale.
La technologie retenue est le traitement des lixiviats par osmose inverse avec une unité mobile qui intervient pour vider le bassin. Le perméat est rejeté dans le milieu naturel près analyse de bonne conformité et le concentrât est stocké dans des cuves. Ce concentrât est alors évacué vers la STEP de Digne les Bains (04).

2.6.1 Campagnes de traitement

Fin 2022, une campagne avait été menée par le prestataire retenu, la société GRS Valtech, qui s'est poursuivie jusqu'au 28 février 2023 :

Période	Lixiviats traités	Rendement	Perméats rejetés	Concentrats évacués
Janvier 2023	982,5 m3	80 %	788,6 m3	193,9 m3
Février 2023	667,5 m3	57 %	377,3 m3	290,2 m3

A l'issue des importantes précipitations du mois de mai 2023, une seconde campagne de traitement des lixiviats a été programmée du 22 juin au 7 août 2023.

Période	Lixiviats traités	Rendement	Perméats rejetés	Concentrats évacués
Juin 2023	603,2 m3	69 %	415,3 m3	187,9 m3
Juillet 2023	1 474,6 m3	84 %	1 237,1 m3	239,5 m3
Août 2023	288,7 m3	83 %	239 m3	49,7 m3

Aucune autre campagne n'a été menée depuis. Ainsi sur l'année 2023 :

Période	Lixiviats traités	Rendement moyen	Perméats rejetés	Concentrats évacués
Année 2023	4 016,15 m3	76,22 %	3 057,3 m3	958,85 m3

Niveau du bassin le 2 octobre 2023

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.6.2 Analyse des perméats rejetés

Dans le cadre de sa mission de traitement des lixiviats, la société GRS Valtech a délégué au laboratoire Eurofins l'analyse mensuelle des perméats afin de vérifier la conformité des normes de rejets.
Ci-dessous les résultats des principaux paramètres analysés en 2023 :

Paramètres	Unité	12 janvier	06 février	21 juillet	Valeur limite
Température	°C	18,7	17,1	19,9	<30
pH	U.pH	7,2	6,5	8,9	5,5<x<8,5
Conductivité	µS/cm	42	19	77	<1111
MES	mg/l	< 2,0	< 2,0	<2,0	<35
DCO	mg O2/l	< 10,0	< 10,0	<10,0	<125
DBO5	mg O2/l	< 3,0	< 3,0	<3	<30
COT	mg/l	0,6	< 0,5	1,8	<70
Azote global	mg N/l	1,5	1,5	4,20	<30
Phosphore	mg/l	<0,1	<0,1	<0,1	<10

2.7 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG a confié pour l'année 2023 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

Le suivi environnemental des eaux 2023 est joint à l'annexe 1 du rapport

Les prélèvements ont été effectués les 9 mars, 5 juin, 11 septembre et 20 décembre 2023.

2.7.1 Contexte réglementaire

La surveillance des eaux souterraines est régie par l'article 24 de l'AM du 15 février 2016, complété par l'article 9.2.4 de l'AP du 28 novembre 2008, autorisant l'exploitation du site :

« L'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines respectant à minima les dispositions ci-après :

- *Le prélèvement d'échantillons doit être effectué conformément à la norme « Prélèvement d'échantillons-Eaux souterraines, ISO 5667, partie 11, 1993 », et de manière plus détaillée conformément au document AFNOR FDX 31-615 de décembre 2000*

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

- *Le niveau des eaux souterraines doit être mesuré lors de chaque campagne de prélèvement. Cette mesure devant permettre de déterminer le sens d'écoulement des eaux souterraines, elle doit se faire sur des points nivelés.*
- *Les paramètres à analyser ainsi que la fréquence d'analyse de la composition des eaux souterraines sont indiqués dans le tableau ci-après :*

Type d'analyse	***Paramètre analysé***	***Fréquence d'analyse***
Simplifiée	*pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT*	*une analyse de référence avant la mise en exploitation, puis une analyse semestrielle.*
Complète	*pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT* *Analyses physico-chimiques :* *NO_2^-, NO_3^-, NH_4^+, Cl^-, SO_4^{2-}, PO_4^{3-}, K^+, N_a^+, C_a^{2+}, Mg^{2+}, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, As DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX* *analyse biologique : DBO5* *analyses bactériologiques :* *coliformes fécaux, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles (présence)* *autre paramètre : hauteur d'eau*	*une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse en période de basses et hautes eaux tous les 6 mois.*

- *Pour chaque puit situé en aval hydraulique, les résultats d'analyse doivent être consignés dans des tableaux de contrôle comportant les éléments nécessaires à leur évaluation (niveau d'eau, paramètres suivis, analyses de référence,…) »*

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser à minima tous les 5 ans *« une analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma afin de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines. Cette analyse est réalisée soit par un laboratoire agréé par l'autorité de sûreté nucléaire, soit par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé auprès du ministère chargé de l'environnement. Ce laboratoire est indépendant de l'exploitant »*

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.7.2 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial	A	
Bassin des lixiviats	B	
Canal de prélèvement	C	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	
Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 26/03/2024

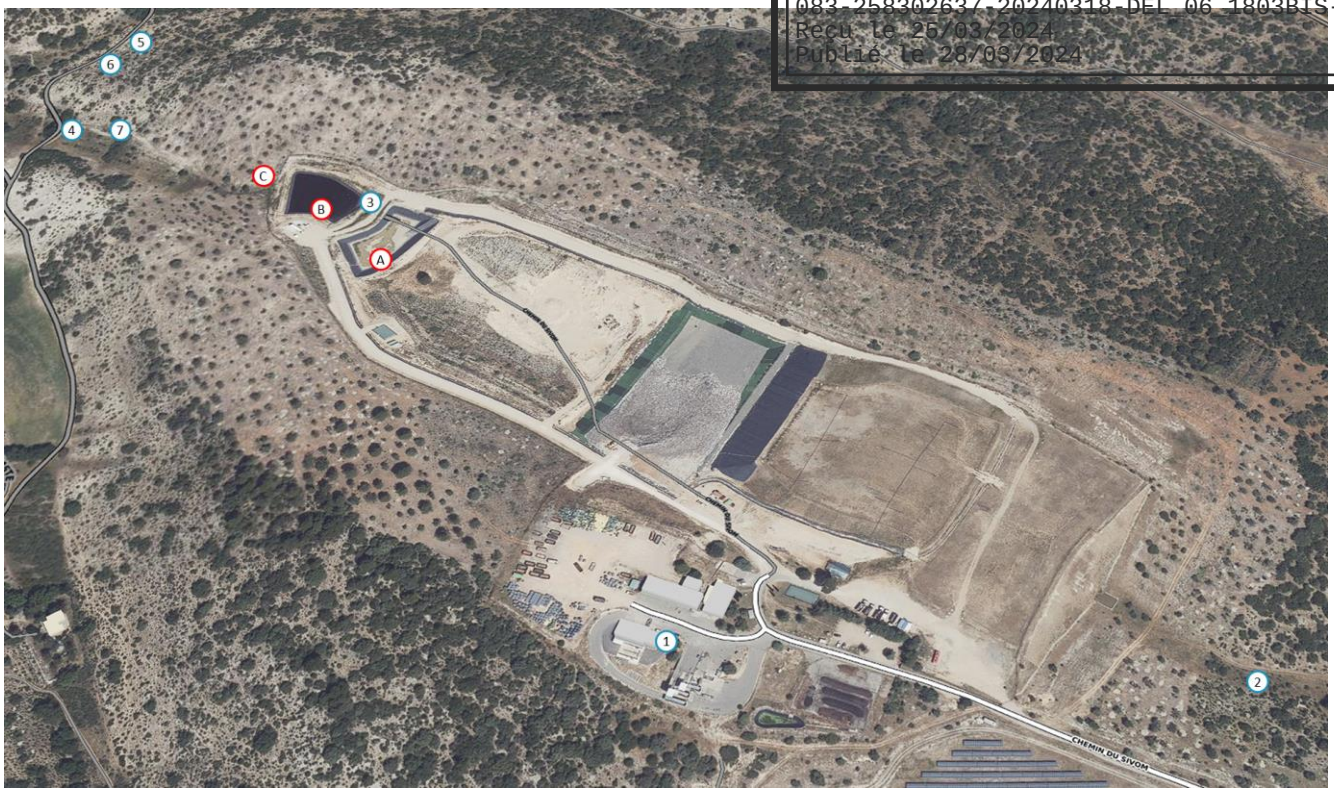

Localisation des ouvrages

2.7.3 **Résultats des analyses menées en 2023**

Pour l'analyse des prélèvements effectués sur l'ISDND de Ginasservis, notre prestataire s'est appuyé sur le laboratoire Eurofins environnement.

2.7.3.1 Eaux de ruissellement internes

Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon. Ces eaux ne sont pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation.

Bassin de stockage des ERI

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Ci-dessous les principaux paramètres analysés, qui permettent un rejet des eaux dans le milieu naturel en cas de correspondance avec les données de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 :

Paramètres	09/03/2023*	05/06/2023	11/09/2023**	20/12/2023	Norme AP 2020
PH	/	8,7	/	7,8	Entre 5.5 et 8.5
Température	/	21,3	/	2,8	< 30
Conductivité	/	830	/	547	< 1111

Commentaire :

*En raison de la faible hauteur d'eau et de la présence d'une grande quantité de limon en fond de bassin, aucune analyse n'a pu être menée en mars. Cette présence de limon est issue des fines charriées par le réseau de canalisation des eaux pluviales depuis les pistes et les casiers 1-2-3 réhabilités. Un curage du bassin a été effectué en juin 2023

** Du fait de la faible pluviométrie et de l'évaporation naturelle, le bassin était vide en septembre.

2.7.3.2 Lixiviats

Ils ont fait l'objet de 4 analyses en 2023 par Eurofins dont voici les quatre principaux paramètres :

Paramètres	09/03/2023	05/06/2023	11/09/2023	20/12/2023
PH	9,1	8,6	8,7	8,3
Température	19,5 °C	21,2 °C	18,8 °C	1,2 °C
Conductivité	8620 µS/cm	3248 µS/cm	7150 µS/cm	15540 µS/cm
DCO	3610 mg O2/l	7620 mg O2/l	3300 mg O2/l	2120 mg O2/l

Commentaire : le prestataire en charge des prélèvement précise que les analyses réalisées sur les lixiviats sont caractéristiques d'un lixiviat plutôt âgé peu biodégradable avec une DCO assez élevée et une présence récurrente de matière en suspension.

Bassin de stockage des lixiviats

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.7.3.3 *Eaux souterraines*

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ_1, PZ_2 et PZ_3, en 2002,
- PZ_4 et PZ_5 en 2013
- PZ_6 et PZ_7 en 2016

Pour l'année 2023, on note une stabilité de la qualité des eaux et une amélioration continue sur les dernières années :

- Conductivité (en µS/cm)

Conductivité	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
9 mars	735	633	741	545	460	514	489
05 juin	883	752	554	857	582	482	518
11 septembre	791	504	802	490	525	708	503
20 décembre	801	612	722	441	555	322	403

- Ph

Ph	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4	Pz5	Pz6	Pz7
9 mars	6,6	8,5	8	8,6	8,3	8,6	8,6
05 juin	7,8	8,4	8,8	9,1	9,2	10,2	9,1
11 septembre	8	8,5	8,2	9,2	9,1	8,4	8,9
20 décembre	7,8	8,4	8,2	8,2	8,4	8,5	8,2

- La tendance à la baisse des chlorures sur le PZ 3 se poursuit. Des traces toujours bien présentes sur le PZ1

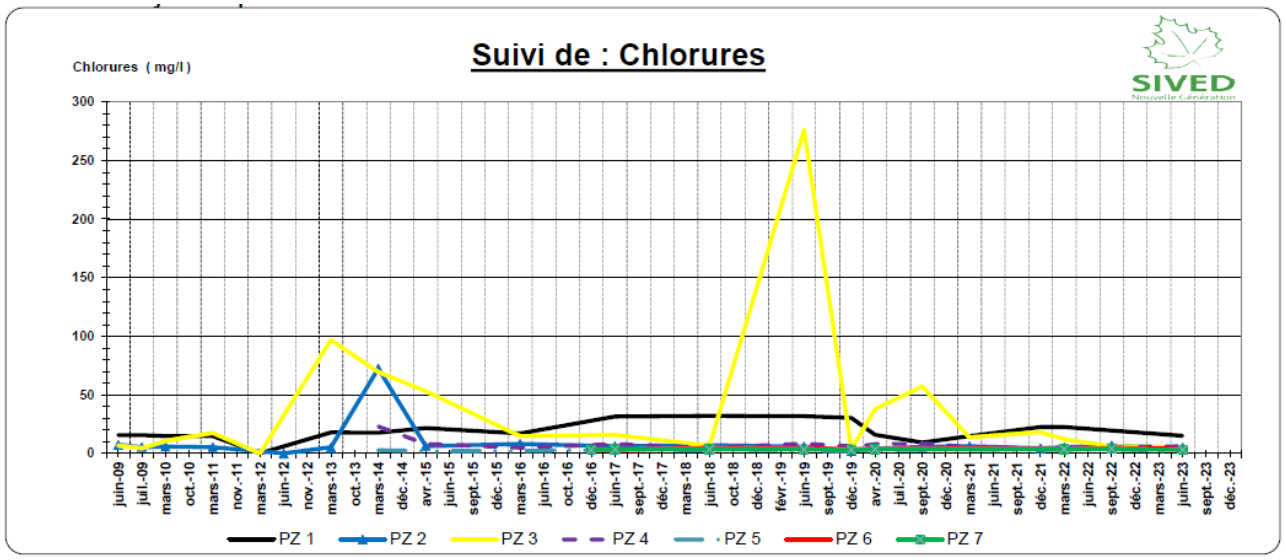

Les chlorures sont souvent liés au potassium et au sodium, ce que les courbes suivantes confirment notamment sur le PZ1

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

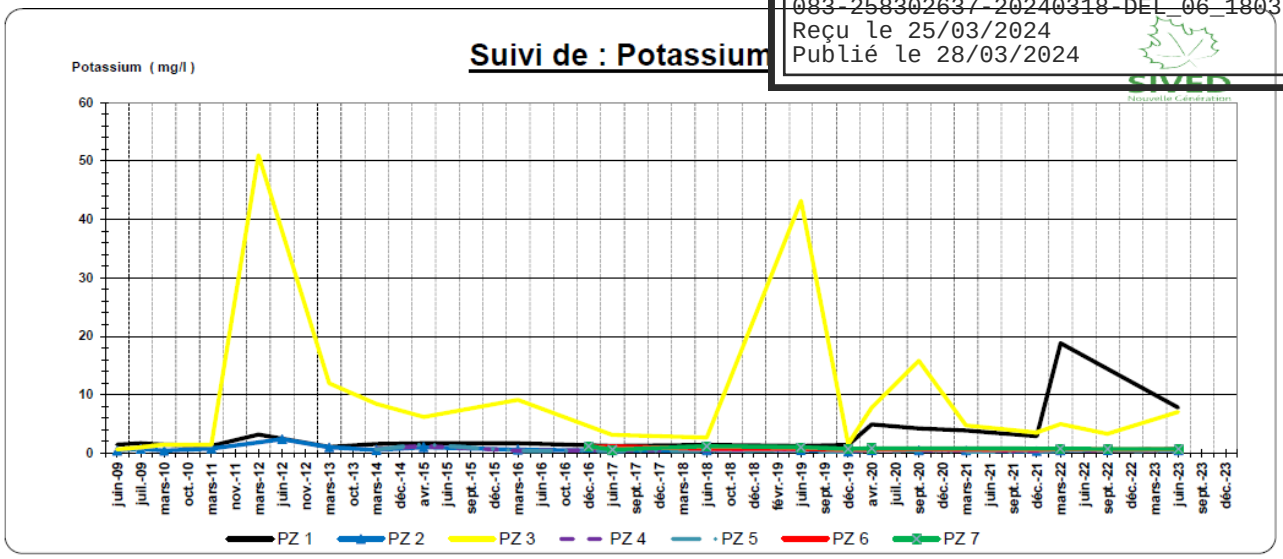

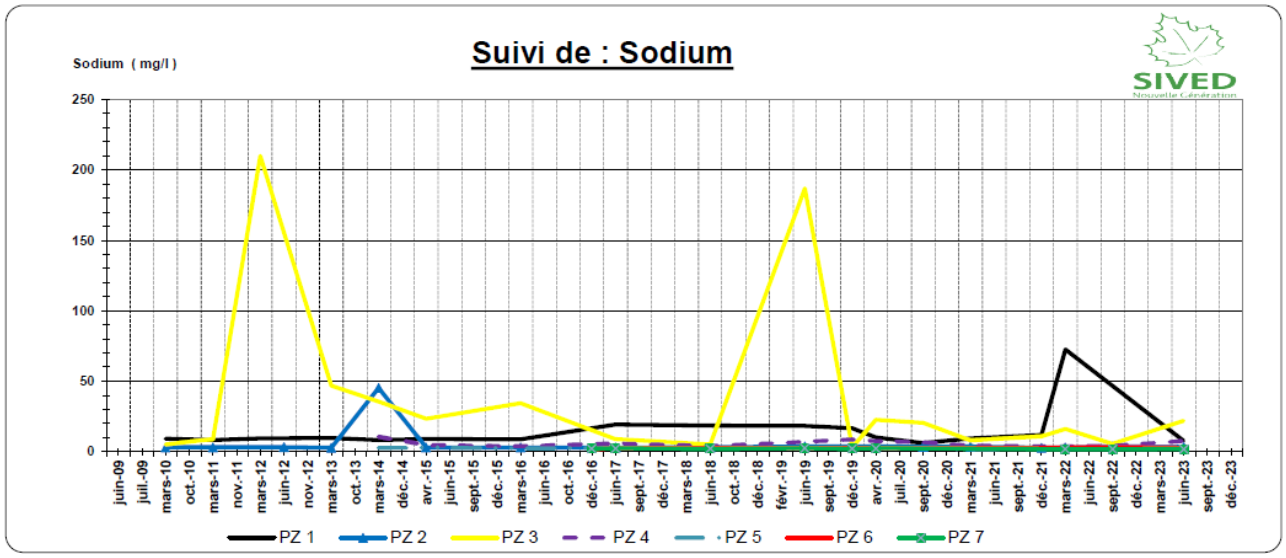

- Des nitrates à la baisse sur les Pz1 et Pz3

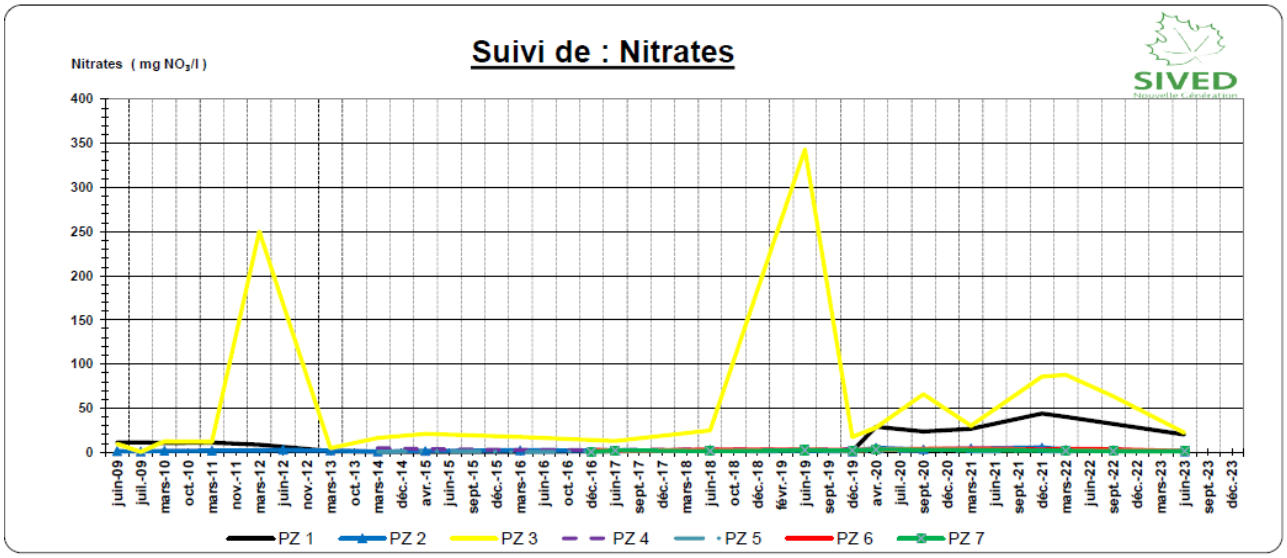

- Une baisse des sulfates excepté sur le Pz7. Le souffre peut avoir comme origine classique un terrain gypseux, des dépôts de plâtres ou des déchets végétaux

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

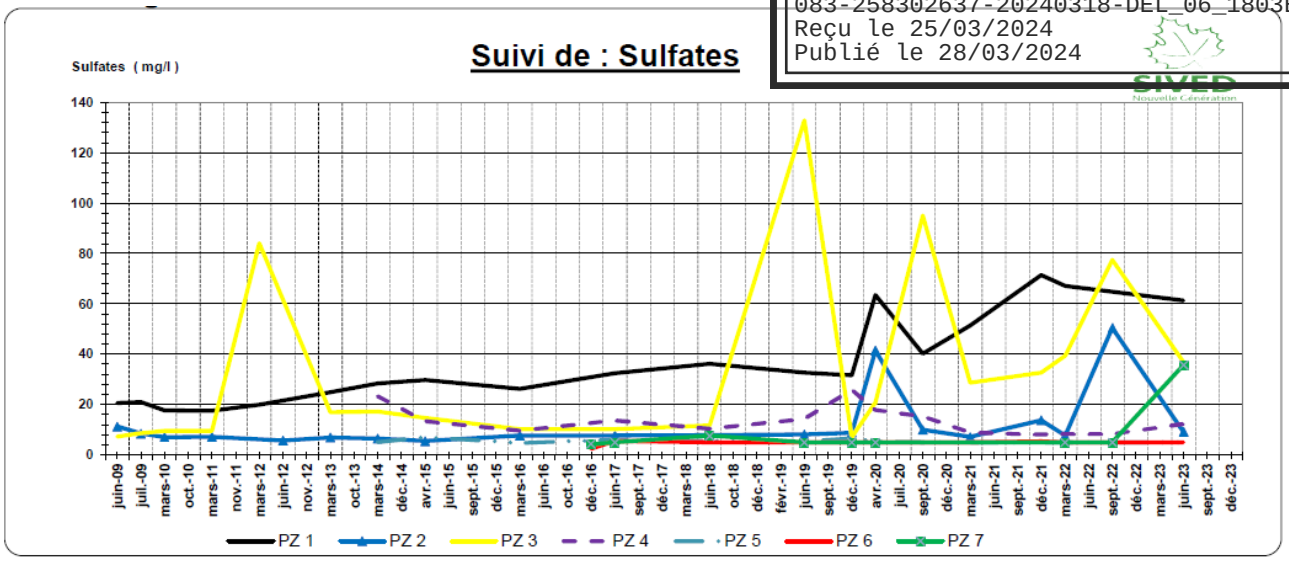

- Les niveaux NGF permettent de constater une évolution liée aux précipitations sans lien avec l'activité du site

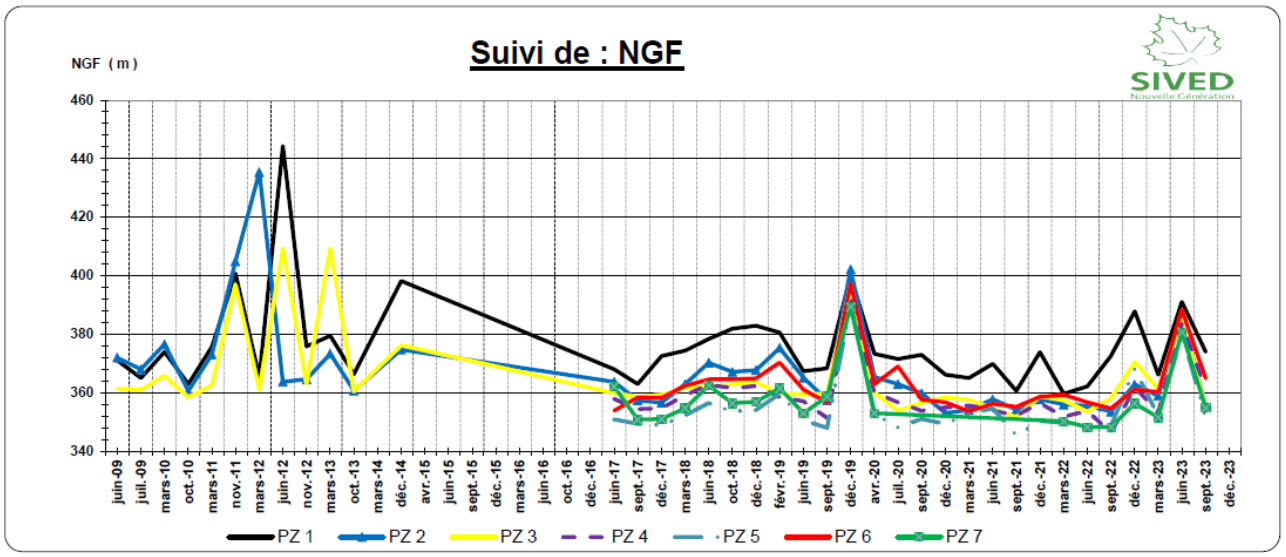

- Détection de la présence de salmonelles sur les PZ2 et 3

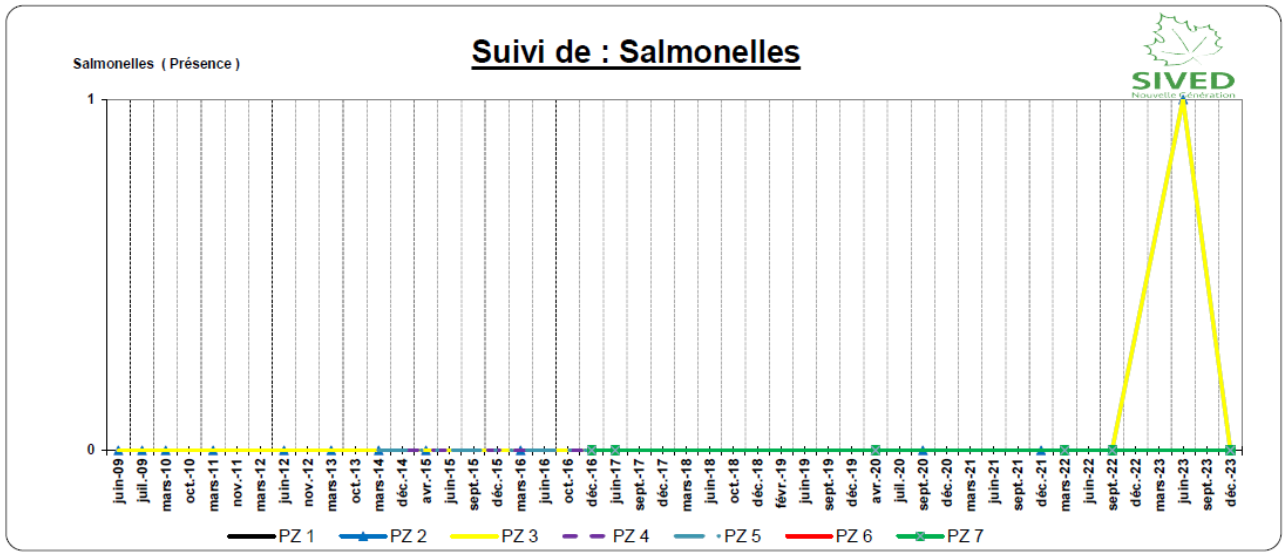

- L'analyse quinquennale de la **radioactivité** réalisée en 2020 sur les eaux souterraines avait mis en évidence une absence de contamination, tous les paramètres étant inférieurs à la limite de détection des appareils d'analyses.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

Commentaire : On note une amélioration globale de la qualité des eaux souterraines de l'ISDND de Ginasservis. « *Les PZ1 et PZ3 apparaissent en 2023, à l'image de 2022, comme les points les plus sensibles de ce suivi avec cependant une baisse significative de l'éventuelle influence de l'ISDND sur ces points* » (extrait du rapport annuel d'A2E Environnement).

2.7.3.4 Recherche des PFAS

En application de l'arrêté ministériel du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des ICPE relevant du régime de l'autorisation, le SIVED NG doit mener sur 3 mois consécutifs des analyses sur les perméats issus du traitement des lixiviats et les eaux de ruissellement interne. Compte tenu du fait que notre arrêté préfectoral inclut la rubrique 3540 de la nomenclature des installations classées, le délai pour réaliser la première des 3 campagnes mensuelles court jusqu'au 27 mars 2024.
En l'absence de traitement des lixiviats lors dernier trimestre 2023, le SIVED NG n'a pu mener l'analyse de ces PFAS. Pour l'année 2024, le SIVED NG a attribué le marché de surveillance et d'analyse des eaux à la société Ares Contrôle, en incluant la prestation visant à la recherche de ces PFAS. Dès lors qu'une campagne de traitement des lixiviats sera déclenchée, celle concernant la recherche des PFAS pourra être menée.

2.8 Surveillance de la torchère de brulage des biogaz

Cette année la torchère a fait l'objet d'une maintenance trimestriels par la société GRS Valtech :

Paramètres/Mesures		**3 mai**	**25 juillet**	**24 octobre**	**20 décembre**
Indications de la torchère	Compteur d'heure (h)	2476	2926	3632	3946
	Débit (m3/h)	85	86	90	90
	Consigne température (°C)	930	937	940	940
	Température flamme (°C)	937	942	940	948
	Cumul gaz (m3)	409160	446 495	519025	547426
	Dépression (mb)	-2	-2	-2	-0,3
	Réglage (Hz	14,0	21,5	15,1	13,7
Biogaz en entrée de la torchère	Dépression (mb)	-,14	-1,4	-1,34	-1,53
	CH4 (%)	33,7	61,8	51,9	35,1
	CO2 (%)	28,7	35,9	33,6	26,3
	O2 (%)	0,5	0,4	0,4	2,5
	H2S (ppm)	42	134	98	120
	Pression (mb)	1,7/0,2	1,7/0,2	2,98	3,07
	Température gaz (°C)	28,0	36,7	21,4	6,7
	HR (%)	98,0		94,2	65,3
	Température rosée (°C)	27,5		20,4	0,6
	H20 (%)	2,36		1,51	0,39

A l'issue de l'année 2023, la torchère a brulé 226 420 nm3 de biogaz durant 2 052 h.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 23/03/2024
Publié le 28/03/2024

Une analyse des rejets atmosphériques de la torchère a été menée le 23 mars 2023 par un organisme indépendant, mettant en avant la conformité des émissions. Voici les données relevées :

Synthèse des résultats sur gaz sec à 101.3kPa, 273K et 11% d'oxygène

Composant	Unité	Résultat	VLE	Conformité
CO_2 (dioxyde de carbone)	%	6.463		
CO (monoxyde de carbone)	mg/Nm^3	9.23	150	oui
NO_x (oxydes d'azote)	$mgNO_2/Nm^3$	17.60		
SO_2 (dioxyde de soufre)	mg/Nm^3	7.25	300	oui
HCl (acide chlorhydrique)	mg/Nm^3	1.10		
HF (acide fluorhydrique)	mg/Nm^3	0.54		

Conformité des émissions	Oui

* VLE - Valeur limite d'émission

2.9 Surveillance des bornes incendies

Un contrôle de pesage des 3 bornes incendies a été mené le 24 novembre 2023 :

Bornes	PI 21	PI 36	PI conteneur maritime
Pression statique	9,5 bars	9,5 bars	10 bars
Débit à 1 bar	145 m3/h	144 m3/h	142 m3/h
Débit à gueule bée	150 m3/h	151 m3/h	145 m3/h
Accessibilité	Oui	Oui	Oui
Disponibilité	Oui	Oui	Oui
Anomalie	RAS	Vanne d'isolement non accessible	Vanne d'isolement non accessible
Observation	Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme	Pression et débit conformes à la norme

2.10 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesure des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2023.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

2.11 Relevés topographiques

Le SIVED NG, en accord avec les services de la DREAL, a décalé la réalisation du plan topo pour l'année 2023 à la fin des travaux d'aménagements du site (détaillés ci-après) pour avoir une version la plus proche de la réalité du terrain.
Ce plan topographique, réalisé fin mars 2024, sera ajouté en annexes et inclura :

- Un plan général de l'ISDND actualisant la position de chacune des installations

Le relevé topographique de l'ISDND est joint à l'annexe 2 du rapport

- Un plan des tassements sur les casiers 1 à 3 réaménagés

Le plan des tassements sur les casiers 1 à 3 est joint à l'annexe 3 du rapport

- Un suivi topographique de la zone en exploitation

Le suivi topographique de la zone en exploitation est joint à l'annexe 4 du rapport

2.12 Incidents et événements divers

✓ Incendies

Aucun incendie n'a eu lieu en 2023.

✓ Vents

Un important épisode venteux s'est produit du 20 au 22 décembre 2023. L'accumulations des envols plastiques sur le filet a provoqué un effet de mur et entrainé l'effondrement de la barrière de filets anti-envols en crête du casier 3. Cette dernière fera l'objet début 2024 de réparations et d'un renforcement.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

- ✓ Engins

Suite à la révision des 1000h, une panne s'est déclenchée sur le compacteur à déchets avec les pompes de translation des roues arrière gauche et droite hors services. La commande des pièces et leur réparation ont entrainé l'arrêt de l'engin durant 3 semaines à compter du 14 juin. Pendant ce laps de temps, le chargeur chenille a pris le relais pour assurer l'étalement des déchets sur la zone d'exploitation.

- ✓ Compteurs volumétriques

Les compteurs volumétriques situés au niveau des puits de pompage des lixiviats des casiers 3 et 4 tombent régulièrement en panne. La pompe de relevage du casier 3 a été relevé afin de réduire l'aspiration de limon obstruant le compteur mais le résultat n'est pas celui escompté. Le matériel doit être remplacé par des compteurs mécaniques.

- ✓ Torchère

Sur la torchère, un problème s'est déclenché au niveau des roulements du surpresseur. Suite à leur réparation, c'est le moteur Atex qui s'est révélé défectueux et qui a été remplacé courant juillet. Ainsi au mois de juin 2023, la torchère n'a pu fonctionner. Le contrôle trimestriel des installations en lien avec le biogaz (torchère, réseau, puits) n'a pas identifié d'impact vis-à-vis de cette situation.

- ✓ Citerne souple incendie

La citerne souple de 200m3 située en aval a subi une avarie (trou dans la géomembrane provoquée par un volatile). Cette dernière a été réparée par les agents du SIVED NG.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 21/03/2024
Publié le 28/03/2024

3 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET D'ENTRETIEN DU SITE

3.1 Opérations assurées en régie

Afin de limiter les coûts d'exploitation de l'ISDND et valoriser le savoir-faire, les agents de l'ISDND assurent de nombreuses tâches dans le cadre de leurs fonctions

3.1.1 **Ramassage des envols**

Les agents de l'ISDND veillent en permanence à maintenir l'ISDND et ses abords propres. Ils mènent ainsi des campagnes de ramassage des envols qui collectés dans des sacs. Ces envols sont ensuite déversés dans la benne FMA destinée aux emballages, sur le quai de transfert du site, géré par la société prestataire de la CCPV.

Sur l'année 2023, 642 sacs de 120L d'envols ont été collectés

3.1.2 **Barrière anti-envols**

Afin de réduire la prolifération d'envols, des barrières constituées de grillages avec poteaux sur plots béton sont aménagées et disposées en des endroits stratégiques.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

3.1.3 Suppression de la sous alvéole captant les eaux pluviales du casier 4

Dans le cadre des travaux de création de l'alvéole 1 du casier 4, une sous alvéole avait été aménagée afin de récupérer une partie des eaux pluviales non souillées par les déchets. De violentes rafales de vent ont endommagé cette structure et avec l'avancée des déchets dans le casier, il a été décidé de la faire retirer. La découpe de la géomembrane a été faite proprement et le matériau drainant remis à niveau.

Désormais, l'intégralité de l'alvéole 1 est en capacité de recevoir des déchets, et ce, afin de favoriser l'absorption d'eau par les déchets réduisant ainsi le volume de lixiviats pompés.

3.1.4 Création d'un merlon pour captage des eaux du talus du casier 3

Afin de réduire l'impluvium de l'alvéole 1 du casier 4 et récupérer les eaux pluviales percolant sur le talus situé entre le casier 3 et le casier 4 (environ 3000 m² de surface géomembranée), les agents de l'ISDND ont aménagé un merlon de matériaux, reposant sur un geotextile drainant. Puis une entreprise est intervenue pour finaliser la création d'une cunette (voir ci-après).

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

3.1.5 Déplacement du quai de déchargement du casier 4

Au fil de l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 4, le quai de vidage pour les bennes à ordures ménagères et les camions de type FMA doit être déplacé. Les agents du site assurent cette mission en créant un quai mobile à partir de structures bétons en L issus du Pôle Valorisation de Tourves, déplaçables avec le chargeur chenille.

Ci-dessus la première évolution du quai de déchargement. Sur la quatrième image du chapitre 2.5, on peut voir la création d'un second quai de déchargement pour suivre au plus près la zone d'exploitation du casier.

3.1.6 Visites organisées sur l'ISDND

Le 4 avril 2023, le service Prévention des déchets du SIVED NG a invité des agents des collectivités membres à visiter deux sites de traitements dont l'ISDND de Ginasservis.

Le 5 juin 2023, le SIVED NG a missionné à la société Green Concept Environnement pour accompagner deux classes d'écoles primaires sur l'ISDND de Ginasservis pour une visite assurée par le Responsable d'exploitation.

Le 30 novembre 2023, le Président du SIVED NG a convié les membres du comité syndical à une visite de l'ISDND avant la tenue dudit comité syndical en mairie de Ginasservis.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

3.2 Prestations de services extérieurs

3.2.1 Curage du bassin des eaux de ruissellement interne

La présence en quantité importante de fines d'argiles suites aux travaux menés en 2021 a nécessité le curage du bassin des eaux de ruissellement interne. La conception de ce bassin, sans dalle béton au niveau de la rampe ou du fond du bassin, a nécessité un travail de précaution, pour ne pas endommager la géomembrane.

Près de 52 tonnes de matériaux ont été extraits. En fin de prestation, un contrôle visuel a été effectué par le prestataire et le responsable de l'ISDND, n'identifiant aucun dommage sur la géomembrane du bassin.

3.2.2 Entretien des casiers 1, 2, 3 réhabilités

Afin de limiter le risque incendie, le SIVED NG a fait intervenir courant juin 2023, sur la base d'un accord gagnant-gagnant, un berger et son troupeau d'ovin afin d'entretenir les casiers 1, 2 et 3. Le troupeau intervenait en dehors des horaires d'ouvertures de l'ISDND et était cloisonné par des filets-barrières.

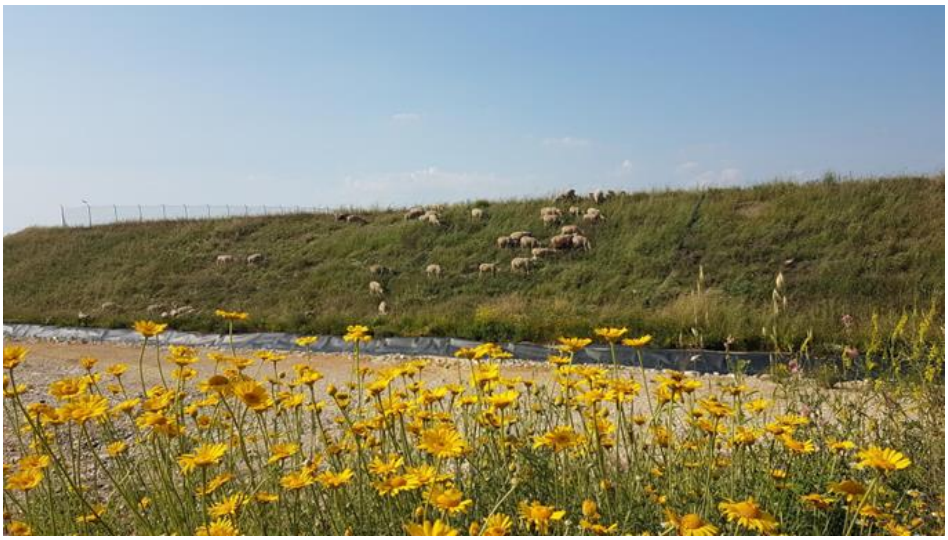

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

3.2.3 Aménagement d'une cunette sur le talus du casier 3

Suite à l'aménagements par les agents du SIVED NG d'un merlon de matériaux sur la risberme entre le casier 3 et l'alvéole 1 du casier 4, un aménagement en géomembrane permet désormais de récupérer les eaux pluviales et de les rediriger vers le réseau de captage dédié.

3.2.4 Travaux d'extraction de matériaux

Des travaux d'extraction et de concassage de matériaux ont été menés dans la zone des futures alvéoles du casier n°4. Deux granulométries ont été obtenues : du 0/20 pour les couvertures des déchets, du 20/80 pour les travaux de voiries et la création de pistes sur le casier 4 pour les BOM et FMA. Au final, ce sont 11 413 tonnes de matériaux qui ont été concassés pour un coût total de 89 334,48 € TTC.

3.2.5 Création d'une aire d'accueil et autres aménagements complémentaires

Actuellement, l'accès à l'ISDND est partagé entre le SIVED NG et la Communauté de Communes Provence Verdon. L'accueil des camions se fait par une entrée commune, empruntée par l'ensemble des intervenants. Afin de mieux délimiter le périmètre d'activité de l'ISDND de Ginasservis, le SIVED NG aménage une entrée / aire d'accueil exclusive à sa propre gestion.

Les locaux, dont le permis de construire a été déposé le 7 juin 2023 en mairie de Ginasservis, seront constitués de 4 conteneurs maritimes recyclés. Les aménagements intérieurs et extérieurs seront issus au minimum à 50% de réemploi. L'aire d'accueil sera complétée d'un parking, d'un portique de détection de la radioactivité et d'un pont bascule avec barrières de levage.

En sus, le SIVED NG va faire aménager une voirie en enrobé entre le pont bascule et l'alvéole 1 du casier 4, une dalle avec auvent permettant le stockage d'un véhicule positif au test de détection de la radioactivité ainsi qu'un dispositif d'éclairage et de vidéosurveillance.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

Pour mener à bien ces opérations, le SIVED NG sera accompagné du bureau d'étude Prima Groupe, désigné à l'issue d'une consultation le 5 août 2022.

Au 31 décembre 2023, les travaux sont bien entamés. Leur finalisation est prévue fin mars 2024.

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

4 RELATIONS AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

4.1 Commission de suivi des sites du 26 janvier 2023

Présidée par Monsieur le Sous-préfet de Brignoles, la CSS de l'ISDND Ginasservis a permis la présentation du bilan de l'activité pour les années 2021 et 2022, avec notamment les travaux de réhabilitation des casiers 2-3 et la création du casier 4, ainsi que le début d'exploitation suite à la réouverture du site en mai 2022. La CSS a également permise à la DREAL du Var de présenter le bilan de ses inspections sur l'ISDND de Ginasservis.

Le compte rendu de la CSS du 26 janvier 2023 est joint à l'annexe 5 du rapport

4.2 Visite de l'ISDND 29 mars 2023

L'inspectrice de la DREAL, à la prise de fonction récente, a visité l'ISDND de Ginasservis

4.3 Rapport annuel d'activité 2022

Le rapport d'activité a fait l'objet d'une présentation au comité syndical du SIVED NG du 3 avril 2023. Il a ensuite été visé par la Préfecture du Var le 6 avril 2023 avant d'être transmis à la sous-préfecture, à la DREAL du Var et au maire de la commune de Ginasservis.

4.4 Visite d'inspection de l'ISDND du 13 novembre 2023

Cette visite avait pour objet le contrôle des aspects suivants, faisant l'objet de remarques de la DREAL et de réponses à apporter par le SIVED NG. Ci-après un rapport succinct des échanges :

Aspects abordés	Les perméats	Moyens de lutte contre les incendies	Contrôle vidéo au déchargement
Remarques DREAL	Analyses des perméats de la campagne estivales 2023 incomplètes au regard de l'AP	D'après le dernier rapport de contrôle, deux bornes incendies semblent avoir un défaut de pression	Problème d'affichage réglementaire pour l'information du public sur l'enregistrement vidéo
Réponses SIVED NG	Attention particulière apporté aux prochaines analyses des perméats au printemps 2024.	Intervention société Aqualter le 24/11 pour justifier de la bonne conformité des 3 bornes incendies de l'ISDND	Affichage sous huitaine

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

5 DEPENSES ENGAGEES POUR L'ISDND EN 2023

5.1 Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	Précisions	Coût TTC
Achat de prestation de services	Curage du bassin ERI, transport du Trax dans les ateliers PIC	12 820 €
Consommation d'eau	/	231,02 €
Consommation d'électricité	/	31 766,56 €
Consommation de carburant	3 engins au GNR, 1 VL à l'essence, 1 VL au gasoil	41 122,58 €
Fournitures non stockés	Consommables engins, huiles hydrauliques	311,97 €
Fournitures d'entretien	Insecticides et produits d'entretien/hygiène	453,84 €
Fournitures de petits équipements	Outillages et matériaux divers	10 297,93 €
Fournitures administratives	Papier imprimante et fournitures de bureau	154,80 €
Autres matières et fournitures	Consommables et kit réparation citerne incendie	887,07 €
Contrats de prestations de services	Traitement des lixiviats, accompagnement dans la gestion de l'ISDND (Vertu Environnement)	153 186,14 €
Locations mobilières	Location de 3 unités modulaires durant 1 an	6 463,93 €
Réseaux	Pesage bornes incendie et pose d'un réducteur de pression	1 106,40 €
Matériel roulant	Interventions et réparations des engins de l'ISDND	18 870,55 €
Maintenance bâtiments/équipements	Vérification des installations électriques et réparation du système de vidéosurveillance	1 747,64
Maintenance	Contrôle périodique du pont bascule	1 089,00 €
Maintenance matériel roulant	Vidange et révision des 1000h du compacteur	5 080,50 €
Maintenance autres	Contrôle périodique bornes incendies et entretiens torchère	3 573,37 €
Assurances multirisques	Cotisation annuelle pour les garanties financières	11 685,43 €
Etudes et recherches	Surveillance de la torchère et analyse annuelle des gaz de combustion, surveillance des eaux	17 934,30 €
Taxes et autres impôts	Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	1 083 092,89 €
	Total TTC	**1 401 875,92 €**

AR Prefecture
083-258302637-20240318-DEL_06_1803BIS-DE
Reçu le 25/03/2024
Publié le 28/03/2024

5.2 Dépenses d'investissement

Immobilisations corporelles et incorporelles	Précisions	Coût TTC
Frais d'étude	Permis de construire, Maitrise d'œuvre création aire d'accueil	22 302,07 €
Agencements de terrains	Création et entretien bande pare-feu	25 608,00 €
Installations générales, agencements	Matériaux pour réalisation de plots béton	291,59 €
Réseaux d'assainissement	Dossier SPANC	200,00 €
Réseaux d'électrification	Travaux dans local TGBT	1 461,00 €
Autres installations, matériel et outillage techniques	Etabli, groupe électrogène, pompe vide cave, remplacement moteur Atex de la torchère	9 141,08 €
Matériel et transport	Remplacement des pompes de translation des roues arrière du compacteur BOMAG	37 433 ,88 €
Mobilier	Aspirateur	312,31 €
Constructions	Extraction et concassage de matériaux, première tranche des travaux de création d'une aire d'accueil	167 175,20 €
	Total TTC	**263 925,13 €**

5.3 Synthèse des dépenses engagées

Fonctionnement	Investissement	Total
1 401 875,92 €	263 925,13 €	**1 665 801,05 €**